

Proposition de règlement Â«vie privée et communications électroniquesÂ»

La proposition de règlement de la Commission européenne sur la vie privée et la vie privée en ligne vise à renforcer la confiance et la sécurité dans le monde numérique.



Pourquoi une réforme de la législation ePrivacy?

La législation européenne doit suivre le rythme rapide du développement et de l'évolution des services basés sur les technologies de l'information.

Au cours des dernières années, la Commission a entamé un important processus de modernisation du cadre de protection des données, qui a abouti à l'adoption du [règlement général sur la protection des données](#) (RGPD). La législation Â«vie privée et communications électroniquesÂ» doit être adaptée pour s'aligner sur ces nouvelles règles.

Points clés de la proposition de la Commission

La Commission a adopté la proposition de règlement Â«vie privée et communications électroniquesÂ» en 2017. La même année, le Parlement européen a adopté un rapport et confié au rapporteur le mandat d'entamer des négociations interinstitutionnelles.

La [proposition de règlement relatif aux règles relatives à la vie privée et à la vie privée en ligne](#) pour toutes les communications électroniques comprend:

- **Nouveaux joueurs:** À l'avenir, les règles de confidentialité s'appliqueront également aux nouveaux acteurs fournissant des services de communications électroniques tels que WhatsApp, Facebook Messenger et Skype. Cela garantira que ces services populaires garantissent le même niveau de confidentialité des communications que les opérateurs de télécommunications traditionnels.
- **Des règles plus strictes:** toutes les personnes et toutes les entreprises de l'UE bénéficieront du même niveau de protection de leurs communications électroniques grâce à ce règlement directement applicable. Les entreprises bénéficieront également d'un ensemble unique de règles dans l'ensemble de l'UE.
- **Contenu et matérialités des communications:** la confidentialité est garantie pour le contenu des communications et les matérialités. Les matérialités à donner qui découlent d'autres données, telles que l'auteur, la date de création et l'emplacement ont un composant de confidentialité élevé et devraient être anonymisées ou supprimées si les utilisateurs n'ont pas donné leur consentement, à moins que les données ne soient nécessaires à la facturation.
- **Nouvelles opportunités d'affaires:** une fois le consentement donné pour le traitement des données de communication, les opérateurs de télécommunications traditionnels auront davantage d'occasions de fournir des services supplémentaires et de développer leurs activités. Par exemple, ils pourraient produire des cartes de chaleur indiquant la présence d'individus. Celles-ci pourraient aider les pouvoirs publics et les entreprises de transport à développer de nouveaux projets d'infrastructure.
- **Des règles plus simples sur les cookies:** la disposition relative aux cookies, qui a entraîné une surcharge de demandes de consentement pour les internautes, sera rationalisée. La nouvelle règle sera plus conviviale car les paramètres du navigateur fourniront un moyen facile d'accepter ou de refuser les cookies de suivi et d'autres identifiants. La proposition précise également qu'aucun consentement n'est nécessaire pour les cookies non confidentiels qui améliorent l'expérience sur Internet, tels que les cookies pour mémoriser l'historique des achats-carts ou pour compter le nombre de visiteurs du site Web.
- **Protection contre le spam:** cette proposition interdit les communications électroniques non sollicitées par courrier électronique, SMS et machines automatiques d'appel. Selon la législation nationale, les personnes seront protégées par défaut ou pourront utiliser une liste de non-appel pour arrêter la commercialisation des appels téléphoniques. Les appelants marketing devront afficher leur numéro de téléphone ou utiliser un préfixe spécial qui indique un appel marketing.
- **Mise en œuvre plus efficace:** L'application des règles de confidentialité dans le règlement relèvera de la responsabilité des autorités chargées de la protection des données, déjà chargées des règles prévues par le RGPD.

Le processus d'examen

Avant la préparation de la nouvelle proposition, la Commission a organisé une série d'ateliers avec les parties prenantes et a organisé une consultation publique en ligne. Un [rapport complet de la consultation publique](#) a été publié et est mis à la disposition du public pour plus d'informations.

Une [enquête à têtes menées](#) en juillet 2016 pour recueillir les points de vue des citoyens. Une analyse d'impact, [appuyée par une étude](#), a été réalisée et le [projet de règlement qui en résulte](#) a été adopté.

Dernières nouvelles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 23 janvier 2023

[Plan européen pour vaincre le cancer: Lancement de l'initiative européenne en matière d'imagerie contre le cancer](#)

Aujourd'hui, lors d'un événement organisé à Bruxelles, la Commission lance l'initiative européenne d'imagerie contre le cancer afin d'aider les prestataires de soins de santé, les instituts de recherche et les innovateurs à utiliser au mieux les solutions innovantes fondées sur les données pour le traitement et les soins du cancer.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 05 décembre 2022

[Le Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis se penche sur des défis communs et répond aux crises mondiales](#)

L'UE et les États-Unis ont tenu la troisième réunion ministérielle du Conseil du commerce et des technologies (CCT) au College Park, Maryland.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 24 novembre 2022

[Code de conduite de l'UE contre les discours haineux en ligne: la dernière évaluation montre un ralentissement des progrès](#)

La Commission européenne a publié cette semaine les résultats de sa septième évaluation du code de conduite visant à lutter contre les discours haineux en ligne.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 21 novembre 2022

[Nouvelle loi sur l'interopérabilité de l'Europe visant à fournir des services publics plus efficaces grâce à une meilleure coopération entre les administrations nationales en matière d'échanges de données et de solutions informatiques](#)

La Commission a adopté la proposition d'acte législatif sur l'interopérabilité européenne et la communication qui l'accompagne afin de renforcer l'interopérabilité et la coopération transfrontières dans le secteur public dans l'ensemble de l'UE.

[Parcourir Vie privée numérique](#)

Contenu associé

Vue d'ensemble

[Confidentialité numérique](#)

La directive «vie privée et communications électroniques» et le règlement général sur la protection des données contribuent à garantir la vie privée numérique des citoyens de l'UE.

En savoir plus

[Code des communications électroniques de l'UE](#)

La politique de l'UE en matière de communications électroniques améliore la concurrence, stimule l...

Source URL: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/policies/eprivacy-regulation>